



Assemblée Générale Nationale

Du 28 juin 2007, à l'Ecole de Plongée de SAINT MANDRIER

Présents :

| | |
|--------------------------------------|---|
| Le Président section Atlantique | Emile Jean Sevellec |
| Le vice président section Atlantique | Gérard André |
| Le vice président section manche | Pierre Le Roux, représentant le Pdt. National |
| Le Président section Méd. | Jean-François Paté |
| Le vice président section Méd. | Jean-Marc Plançon |

Les membres du bureau Méditerranée

| | |
|---------------|-------------------|
| Le trésorier | Jean-Louis Lert |
| Le secrétaire | Francis Geny |
| | Marcel Lecardinal |
| | Patrick Lesven |
| | Gérard Sion |
| | Christian Etienne |

TOTAL des présents : 57 BREST : 7 CHERBOURG : 2 et TOULON : 48

Excusés : Jean-Michel Bollut président national

09h30 Accueil des membres de l'association Collecte des pouvoirs

Assemblée générale ordinaire

- Ouverture de la séance

10h17 Accueil par le président de section recevant l'Assemblée : Jean-François Paté

« Je déclare ouverte l'assemblée générale de clôture de l'exercice 2006 »

Lecture du mot du président.

| | |
|--|-----------------------------------|
| Nomination d'un président de séance : | Jean-François Paté |
| Nomination de deux assesseurs : | Gérard André et Jean-Marc Plançon |
| Nomination d'un secrétaire de séance : | Francis Geny |
| Vote des Présents et représentés | Adopté à l'unanimité |

- Les assesseurs contrôlent la feuille de présence et répartissent, à raison de 10, les 112 pouvoirs des membres représentés auprès des membres des bureaux des trois sections
- Une feuille de présence permet de constater que 169 membres sont présents ou légalement représentés. Le quorum requis est atteint, l'assemblée générale valablement constituée peut donc délibérer suivant l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Approbation de l'ordre du jour
- Rapport moral de l'Amicale Nationale
- Prévision d'activités
- Compte rendu des sections par les présidents de sections
- Compte rendu de la gestion financière des sections
- Approbation du règlement intérieur.
- EGF (contenu, disposition) Nomination d'un nouveau Comité de rédaction.
- Site Internet (nom de domaine, contenu)
- Questions diverses
- Nomination du bureau national (cf. au procès-verbal de Cherbourg juillet 2005)
- Mot du nouveau bureau

Tour de table et conclusion

Le président de séance demande une minute de silence pour nos amis disparus après lecture de leurs noms.

Lecture du rapport moral de l'amicale nationale par le représentant du président national Pierre LE ROUX, sur l'activité depuis la précédente AG du 24 JUIN 2006 à LA GARDE

1. maintien des relations entre les sections par voies du Site Internet de l'Amicale tenue par Jean Michel BOLLUT et les nombreux échanges de mails.
2. sentiment de stabilité au sein de l'Amicale après les remous du passé, provoqués initialement par le retour à l'application des Statuts, ratifiés à l'AG du 16 Juillet 2005 à CHERBOURG, l'action de pédagogie menée par les présidents de sections et leurs bureaux a contribué à rassurer ceux qui avaient pris ombrage de ces mises au point
3. Proposition de création de Commissions une par Section, ayant pour but :
 - le suivi des événements survenant dans le milieu du Déminage et la plongée militaire et civile.
 - d'honorer les personnes œuvrant ou ayant œuvré dans notre milieu sous des formes qu'il restera à trouver et à proposer (membre d'honneur, président d'honneur.....)
4. Evénements particuliers
 - 1 inauguration en novembre 2006 du rond point des Plongeurs Démineurs à LA SEYNE
 - 2 décès brutal de Roger ARMELA en novembre 2006
 - 3 accidents mortels de 2 démineurs de Moselle en avril 2007, une lettre a été adressée par le Pdt nat. aux familles des disparus et blessé
 - 4 actions en faveur de notre ami Patrick FORTANER, ou des cas qu'il représente, attention de ne pas aller dans le sens inverse que celui souhaité.
 - 5 actions en faveur du reclassement dans le civil des Plongeurs Démineurs (voir EDGF n° 62)

Election du bureau national (cf. Aux statuts du 15.07 et PV ag Cherbourg du 16.07.2005)

Président : Emile Jean Sévellec

Vices Présidents : Gérard André - JM Bollut – JF Paté

Trésorier : (JF Bouhier affecté Outre-mer quitte au 1.07 et sera remplacé après validation du futur trésorier (connu) lors de la prochaine réunion de bureau.)

Patrimoine : Alain Gastrin – Michel Grenier

Secrétaire : E.J. SEVELLEC & G.ANDRE

Vote des Présents et représentés Adopté à l'unanimité

Le nouveau président élu, remercie les membres présents et représentés de leur confiance, assurera cette présidence et continuera d'œuvrer dans le même sillon que celui tracé par les prédécesseurs.

Je souhaite qu'un budget de fonctionnement soit adopté pour le bureau national par une participation des sections à hauteur de 150 euros par section(3x150 euros) avec une comptabilité des dépenses identique à celle des sections et transmise lors de l'AG.

J'adresserais à la préfecture du Var une déclaration de modification de la composition du bureau national.

Emile Jean Sévellec

Rapports d'activités par les présidents de sections année 2006 Déjà présentés en AG de Section

(Réf. Cr. ag section Atlantique du 6 mars 2007)

(Réf. Cr. ag section Manche du 10 février 2007)

(Réf. Cr. ag section Méditerranée du 28 janvier 2007)

Vote des Présents et représentés Adopté à l'unanimité

Prochaine AG de TOULON et LOTO le 13 Janvier 2008 sur le domaine des GUEULES CASSEES, le COUDON chemin du colonel PICOT à LA VALETTE du VAR.

La Gestion financière de chaque section a été Approuvée lors de leur AG respective. Voir pièce jointe en annexe

Vote des Présents et représentés Adopté à l'unanimité

Règlement intérieur

Approbation des paragraphes suivant :

1. Assemblée générale nationale et assemblée générale des sections régionales.
 - 1.1 Chaque section planifie annuellement son assemblée générale de section en début d'année.
 - 1.2 Elle fait parvenir avant la fin du premier trimestre au bureau national son compte rendu d'assemblée générale de section.
 - 1.3 Lors de l'assemblée générale nationale chaque section expose le bilan de l'exercice de l'année précédente. Il en va de même du bureau national.
 - 1.4 Le bureau national adresse sous un seul PV les comptes rendus d'assemblée générale de chaque section de l'association à la préfecture du Var, lieu du siège de l'association.
2. Bilan financier des sections et du bureau national.
 - 2.1 Les bilans financiers de chaque section et celui du bureau national sont établis pour une période annuelle allant du 1^{er} janvier au 31 décembre sur un modèle unique pour les trois sections et le bureau national.
 - 2.2 Le modèle de bilan financier à utiliser est proposé aux trois bureaux de section par le trésorier national en temps utile pour permettre l'établissement des bilans de section et assurer un suivi dans le temps de la situation globale de l'association. Ses évolutions sont approuvées en assemblée générale par un vote des membres des bureaux de section et des membres du bureau national s'ils ne sont pas déjà membre d'un bureau de section.
 - 2.3 Lors de l'assemblée générale de section de chaque section, le bilan financier de la section est dûment approuvé par un vote des adhérents de la section. Ce bilan est joint au PV que le bureau de section adresse au bureau national à l'issue de son assemblée générale.
 - 2.4 Le bilan financier du bureau national est présenté lors de l'assemblée générale de la section qui assure la présidence nationale. Il est inclus dans le bilan financier de cette section qui l'approuve régulièrement lors de son assemblée générale de section.
 - 2.5 Le trésorier national présente au moment de l'assemblée générale nationale le bilan financier du bureau national ainsi que un bilan financier global établi par fusionnement des bilans financiers de chaque section.
 - 2.6 Les trois bilans financiers de section sont joints au PV du compte-rendu d'assemblée générale de chaque section, chacune pour ce qui la concerne.
3. Rôle et responsabilité des sections et du bureau national de l'association. dans l'établissement et la conservation des documents comptables.
 - 3.1 Chaque section est totalement responsable de sa propre gestion, qu'elle tient à jour, établit, approuve et conserve conformément aux lois et textes en vigueur.
 - 3.2 Le trésorier national assure uniquement un contrôle de forme des bilans annuels qui lui sont adressés par chaque section. Il les inclut dans les archives du trésorier de l'association dont il tient l'inventaire et assure la conservation.
 - 3.3 Après recollement des archives du trésorier de l'association effectué à partir du dernier inventaire officiel, il est dressé un nouvel inventaire qui est visé par les membres du bureau national. Cette opération est effectuée au minimum annuellement et dans tous les cas dans le mois qui précède l'assemblée générale nationale.
 - 3.4 Les archives du trésorier de l'association sont transmises au trésorier du bureau national prenant dès son élection. Un inventaire contradictoire est assuré aussitôt par le bureau prenant et le bureau quittant. Cet inventaire contradictoire comprenant la signature des membres des deux bureaux est joint au PV de réunion de l'assemblée générale nationale.
4. Bulletin de liaison de l'association.
 - Le bulletin de liaison et des publications des membres de l'association est unique et est édité périodiquement. Il a pour titre « L'Echo des Grands Fonds » (EGF). Il est inscrit au registre de la bibliothèque nationale de France sous le numéro ISSN (référence de l'inscription : ...)
 - Le rédacteur en chef de l'EGF est un membre de l'association, nommé par le bureau national.
 - Le comité de rédaction est composé par :
 - Un président : le président national en fonction
 - Des membres de droit : le secrétaire national, le trésorier national, les présidents de section, les vice-présidents de section, les secrétaires et trésoriers de section.
 - Le rédacteur en chef de l'EGF
 - Présentée par le rédacteur en chef, l'articulation générale du bulletin est approuvée en réunion du comité de rédaction à l'occasion de l'assemblée générale nationale.
 - La distribution du bulletin de liaison est faite par Internet à chaque section et placé sur le site de l'association. Les tirages papier sont à la discrétion de chaque section.
 - Le rédacteur en chef a toute latitude pour la mise en pages des articles reçus. Il est garant du respect des documents ainsi publiés, tant dans leur forme, leur reproduction que leur origine.
 - Les membres de l'association sont appelés à fournir tout article qui leur paraîtrait intéressant pour le bulletin de liaison, que celui-ci soit de leur fait ou écrit par l'une de leur connaissance. Leur envoi comprendra les précisions nécessaires pour en garantir une publication conformément à la loi.

Vote des Présents et représentés Adopté à l'unanimité

ECHOS des GRANDS FONDS :

Comité de rédaction identique à celui de l'an passé, mais Philippe LIVOURY ayant signalé que son nouveau Job, ne lui permettra plus d'assumer et assurer seul la rédaction en chef après le N° 63 en cours de Préparation nous comptons sur les bonnes volontés ; dès à présent Henri Raibaldi, Renaud de la Soudière et Maurice Menut prépareront des articles.

Diffusion et Composition Tirage : Lien indispensable entre les membres, il a atteint une très grande qualité, Merci, la fréquence de parution doit être de minimum deux par an, tous souhaitent trois.

Publié sur le site dés bouclage, (ainsi que les anciens n°) cela devrait permettre de limiter les frais de diffusion, les possesseurs d'adresse @ mail susceptibles de le recevoir, doivent le signaler à Francis Geny
Une recherche de sponsors doit être entreprise pour soulager les frais des Sections.

Vote des Présents et représentés Adopté à l'unanimité

Prochaine AG nationale à BREST le dimanche 13 juillet à l'occasion des festivités maritimes de BREST 2008 (du 11 au 17 juillet)

Vote des Présents et représentés Adopté à l'unanimité

Un hommage appuyé est rendu à JM Bollut qui durant ces deux dernières années a assuré la présidence de notre association avec beaucoup de droiture, de professionnalisme et peu de moyen.

Avec son bureau il a remarquablement organisé l'AG de Cherbourg 2005 et lancé sur des bons rails notre « Amicale » conformément aux statuts du 15 juillet 2005.

Il faut également dire combien il s'est dépensé pour alimenter et faire vivre le site Internet « Amicale des Plongeurs Démineurs », brillamment, bénévolement, toujours souriant dans le seul but de faire flotter haut notre pavillon de plongée.

Qu'il en soit ici publiquement remercié.

Emile Jean Sévellec

Questions diverses posées par les Membres

- Suivi des dossiers décorations ? réponse : c'est en cours
- Reconnaissance des membres non brevetés « démineur » ? réponse : voir plus haut dans ce CR
- Prévenir plus à l'avance des dates de réunions ? réponse : le maximum est fait, mais c'est pas facile
- Pourquoi ne pas faire une stèle (à l'école de Plongée ?) à la mémoire des disparus en Service ? réponse : c'est une bonne idée à étudier
- Où en sont les Cartes de Membre ? réponse : diffusion en cours dès aujourd'hui pour ceux à jour de cotisation au 15 juin, ceux qui ont réglé depuis devront attendre la rentrée de septembre.
- Montres PLD : Jean Christophe CAILLENS, communique que les montres à quartz seront livrées fin juillet, un Acompte de 60 euros à l'ordre de ELITE CONCEPT SARL doit lui être adressé au plus vite CC CAILLENS Ecole de Plongée BP 311 83800 TOULON ARMES

TOUR de TABLE.....

René MARTEAU nous fait part des signes d'amitié du Président de SCAPH 50

TRES IMPORTANT : N'oubliez pas d'informer vos secrétaires et Trésorier de Section de vos changements de coordonnées, encore trop de retour de courriers non distribués et @ mail rejetés.

FIN DE SEANCE,

Rendez vous à RONARC'H pour la remise de l'insigne d'Officier du Mérite National à Jean Louis LERT

Et déjeuner sur les terrasses avec nos Invités et nos amis Nageurs

Jean Michel BOLLUT

